

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances à 20h30, sous la présidence de M RIVIERE Francis, maire.

PRESENTS : AUGER Frédéric, AUGER Christophe, BELAUD Claude, AUVINET Régine, GAUTOURNEAU Ludovic, AUGER Aurélie, MARTINEAU Maryline, VALET Jean-Claude, DESMIER Jean-Louis, PERRIN Jérémie, PAIN Céline et RIVIERE Francis.

ABSENTS : MORIN Tommy excusé et FOVEZ Karine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur PERRIN Jérémie est désigné secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2025 a été transmis via l'application « Pléiade » le 14 novembre 2025 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2025.

3. Rénovation et extension des vestiaires de football : choix des entreprises

Le responsable de la commission bâtiments présente au conseil municipal le résultat de l'analyse des offres suite à la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation et extension des vestiaires de football. Il rappelle les différents lots existants ainsi que l'estimatif par lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes :

N°	Lots	Estimatif HT	Entreprises retenues	Marché HT
1	DECONSTRUCTION / DESAMIANTAGE	15 680,00 €	CTCV TP St Hilaire de Riez	11 636,59 €
2	VRD / GROS ŒUVRE (SERBA)	116 700,00 €	GUILLEBEAUD Bâtiment Saint Pierre Le Vieux	108 089.17 €
3	RAVALEMENT / ITE	35 440,00 €	ALVES RAVALEMENT SAS Pouzauges	26 992.40 €
4	TRAITEMENT ANTI-TERMITES	610,00 €	SAPA Sarl St Georges du Bois	687,00 €
5	CHARPENTE BOIS / MENUISERIES BOIS	66 655,00 €	COUDRONNIERE SAS Mervent	86 661.30 €
6	COUVERTURE PANNEAUX SANDWICH	32 736,00 €	VENDEE ETANCHEITE Beaurepaire	41 243.00 €
7	CLOISONS PLAQUES DE PLATRE / ISOLATION	13 238.50 €	CARPLAC Sarl La Flocellière	11 399.50 €
8	CARRELAGE / FAIENCE	32 408.00 €	KLEIN DUCEPT Cheffois	29 474.38 €
9	PEINTURE	9 318,00 €	ADC PEINTURE La Tardière	6 901.10 €
10	PLOMBERIE/SANITAIRE/ CHAUFF/VENTIL	53 000.00 €	CARRE et Associés Fontenay-le-Comte	43 544.29 €
11	ELECTRICITE	21 000,00 €	COMEELEC Services Petosse	20 971.50 €
	TOTAL	396 785.50 €		387 600.23 €

- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Contrat d'entretien de la zone de loisirs et du stade pour l'année 2026

Monsieur le maire quitte la séance, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Le responsable de l'environnement présente au conseil municipal les contrats d'entretien de la zone de loisirs et du terrain de sport pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de confier à l'entreprise Paysages Rivière de Petosse, les travaux d'entretien pour l'année 2026 :

- de la zone de loisirs du Beugnon pour un montant de 10 850,00 € HT soit 13 020,00 € TTC
 - du stade municipal (tonte de l'aire de jeux) pour un montant de 2 390,00 € HT soit 2 868,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le maire à signer les contrats d'entretien pour l'année 2026.

5. Tarifs de location de la salle le Casoar et du tivoli pour l'année 2026

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de location de la salle Le Casoar pour l'année 2026 et rappelle les tarifs appliqués en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier les tarifs de location de la salle Le Casoar de l'année 2025 et de les appliquer comme suit pour l'année 2026 :

Locations	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Vin d'honneur	80 €	90 €
Mariage / banquet	200 €	250 €
Lendemain mariage	90 €	120 €
Fête de famille	100 €	130 €
Concours de belote / de palets / loto	110 €	130 €
Assemblée générale	gratuit	150 €
Dîner dansant	170 €	220 €
Utilisation des cuisines	80 €	80 €
Utilisation de la salle après une sépulture	gratuit	gratuit

- De reconduire le tarif de location de vaisselle appliqué en 2025 soit : 0,30 € le couvert et 1 € par objet manquant lors de l'état des lieux,
- De fixer la caution de la salle à 300 €,
- De fixer la caution de la salle et des cuisines à 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas modifier les tarifs de location du Tivoli et de les reconduire comme suit pour 2025 :

	Location	Caution	Supplément pour le transport
Particuliers de la commune	50 €	100 €	30 €
Associations de la commune	50 €	100 €	gratuit
Associations hors commune	120 €	240 €	

- Décide la gratuité d'une location par an pour les associations de la commune
- Précise que le supplément pour le transport comprend la mise à disposition du camion de la commune avec chauffeur et que le locataire doit être présent pour aider au chargement ; Ce forfait ne comprend pas l'aide au montage.
- Demande qu'une révision du Tivoli soit faite au cours du 1^{er} trimestre 2026.

6. Bilan de la saison pêche 2025 et tarif des cartes de pêche pour la saison 2026

Le responsable de la commission pêche présente le bilan de la saison de pêche 2025 :

- Dépenses (achat de poissons) : 6 056.28 €
- Recettes (vente des cartes) : 5 864.00 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs des cartes de pêche pour la saison 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le tarif des cartes de pêche pour la saison 2026 comme suit :
 - carte à la journée : jusqu'à 12 ans **2,00 €**
 - carte à la journée : adultes **6,00 €**
 - carte à l'année **60,00 €**

- fixe la date d'ouverture de la pêche au samedi 7 mars 2026 pour l'étang N°2
- fixe la date d'ouverture de la pêche au samedi 4 avril 2026 pour l'étang N°3

7. Intramuros

INTRAMUROS est une application mobile gratuite pour les citoyens permettant de s'informer, être informé, recevoir des alertes, découvrir son territoire, signaler un problème, participer à un sondage et proposer des idées. La commune peut mettre en place cette application moyennant un coût de 20 € HT par mois. Les abonnements des mois de décembre 2025 et du 1^{er} trimestre 2026 sont gratuits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- De mettre en place l'application INTRAMUROS,
- Décide de s'abonner moyennant le coût de 20 € HT par mois,
- Décide d'accepter la gratuité des abonnements des mois de décembre 2025 et du 1^{er} trimestre 2026,
- Décide l'achat de 4 panneaux fixés aux entrées d'agglomération,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Questions diverses

Travaux de réfection de fossés

Monsieur AUGER Frédéric présente les travaux de réfection effectués sur les divers fossés situés sur la Revelinière, la Pierre Percée et le chemin des Biales. 30 heures de pelles ont été réalisées sur 4.5 jours pour un montant total HT de 2 975 € soit 3 570 € TTC.

Programme de voirie 2026

La commission voirie se réunira le lundi 1^{er} décembre 2025 à 9h30 pour aborder le programme de travaux de voirie pour l'année 2026. Ce dernier sera validé lors du prochain conseil municipal du 16 décembre 2025.

Installation d'un poteau incendie lieu-dit Les Ecorbeaux

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la part de Vendée Eau concernant le projet d'installation d'un poteau incendie au lieu-dit Les Ecorbeaux et indique que la procédure administrative durera 7 mois.

Périmètre délimité des abords (PDA)

Monsieur le Maire présente la note d'informations envoyée par la communauté de communes concernant le dispositif de protection des monuments historiques. Sur la commune, le moulin à vent est répertorié dans le périmètre délimité des abords. Un dispositif s'applique autour de ce dernier dans un périmètre de 500 mètres. Toute demande d'autorisation d'urbanisme sur un bien situé à 500 mètres du moulin est soumise à l'avis des Bâtiments de France (ABF).

La loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, permet le remplacement des cercles de 500 mètres autour des monuments historiques par des Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Après concertation de l'ensemble des membres présents, le conseil souhaite conserver le cercle de 500 mètres autour du moulin à vent.

Logements seniors au 8 Rue de la Huguenoterie

Monsieur le Maire indique que le permis de construire des 8 logements seniors situés au 8 Rue de la Huguenoterie a été déposé le 18 novembre 2025 par Vendée Logement.

Calendrier :

- Mercredi 19 novembre 2025 à 19h30 : réunion publique à Saint Valérien sur le PLUIH
- Lundi 24 novembre 2025 à 20h30 : commission communication
- Lundi 1^{er} décembre 2025 à 9h30 : commission voirie
- Samedi 13 décembre 2025 à 16h00 : cérémonie de la Sainte Barbe au centre de secours de l'Hermenault

Prochain conseil :

- Mardi 16 décembre 2025 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le maire,
Francis RIVIERE



Le secrétaire de séance,
Jérémy PERRIN

